

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 16 AVRIL 2021**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 avril 2021.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20210416/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20210416/access.html>

Le 16 avril 2021, à 16h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Ne sont ni présents ni représentés :

Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la moitié au moins de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours de réalisation par l'équipe de l'OP3FT, notamment
 - les travaux liés à la promotion de la technologie Frogans

- les travaux liés à la protection de la technologie Frogans
 - les travaux liés au progrès de la technologie Frogans
- Développement d’OP3FT China,
- Paiement par l’Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d’exploitation du FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l’ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l’Internet n’a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l’Article 13 des Statuts, le Conseil d’administration n’est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l’occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d’administration oriente le travail de l’équipe de l’OP3FT, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l’ordre du jour de la réunion, le Conseil d’administration prend acte des points suivants.

DÉVELOPPEMENT D’OP3FT CHINA

Le Conseil d’administration prend acte du bon déroulement du comité de pilotage intermédiaire du Projet d’Innovation Collaborative (PIC) proposé par OP3FT China et sélectionné par un groupe de cinq étudiants de l’Ecole Centrale de Pékin. Ce comité a eu lieu de manière mixte, dans les locaux de l’Ecole et en visioconférence, le 22 mars 2021, en présence de Madame Li YIN, Directrice d’OP3FT China, de Monsieur Jérôme DELACROIX, Responsable du Développement des antennes locales de l’OP3FT, et de Monsieur Vincent LE GUEN, Chef de Projet Développement Logiciel à l’OP3FT.

Le Conseil d’administration prend également acte de l’opportunité pour OP3FT China d’emménager dans un nouveau bureau dans l’arrondissement de Haidian, à Pékin. Ce bureau, plus spacieux, se situe à proximité immédiate de l’Ecole Centrale de Pékin, non loin du quartier technologique de Zhongguancun (中关村) où OP3FT China avait son bureau d’origine. Il prend acte que le déménagement d’OP3FT China impliquerait de changer l’adresse légale d’OP3FT China.

PAIEMENT PAR L’OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D’EXPLOITATION DU FCR

Dans le prolongement de la décision du Conseil d’administration du 25 novembre 2020 d’octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 des délais de paiement de la redevance mensuelle, et d’effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu’à l’apurement complet de l’arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d’administration de l’avancement de la levée de fonds de F2R2. Le Conseil d’administration prend acte de cet avancement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864